

Pourquoi l'Islam interdit il la Riba (usure) ?

Dans la perspective islamique, l'argent est un moyen d'échange, de commerce, de services et de développement. Cependant, lorsque nous prêtons de l'argent pour en tirer un profit, nous détournons l'argent de son objectif principal et le transformons en une fin en soi.

Les intérêts, ou usure, imposés sur les prêts encouragent les prêteurs à ne pas prendre de risques, ce qui entraîne une accumulation de profits sur des années. Cela creuse l'écart entre les riches et les pauvres. Ces dernières décennies, l'implication des gouvernements et des institutions dans ce domaine a entraîné l'effondrement de certains systèmes économiques. L'usure a la capacité de propager la corruption dans la société d'une manière unique. [282]

Allah Tout-Puissant a dit : En se basant sur les principes chrétiens, Thomas d'Aquin a condamné l'usure ou le prêt à intérêt. En raison de son rôle religieux et temporel majeur, l'Église a pu généraliser l'interdiction de l'usure auprès de ses fidèles, après s'être engagée à l'interdire aux clercs depuis le deuxième siècle. Les justifications de l'interdiction des intérêts selon Thomas d'Aquin sont que les intérêts ne peuvent pas être considérés comme le prix de l'attente du prêteur envers l'emprunteur, c'est-à-dire le prix du temps que possède l'emprunteur, car ils considèrent cela comme une pratique commerciale. Autrefois, le philosophe Aristote croyait que l'argent n'était qu'un moyen d'échange et non un moyen de gagner des intérêts. Platon, quant à lui, voyait dans les intérêts une exploitation exercée par les riches sur les pauvres de la société. Les transactions usuraires étaient courantes à l'époque des Grecs. Le créancier avait le droit de vendre le débiteur sur le marché des esclaves s'il était incapable de rembourser sa dette. Chez les Romains, la situation n'était pas différente. Il convient de noter que cette interdiction n'était pas soumise à des influences religieuses, car elle avait eu lieu plus de trois siècles avant l'avènement du christianisme. De plus, l'Évangile a interdit à ses adeptes de pratiquer l'usure, tout comme la Torah l'avait fait auparavant.

{Ô les croyants ! Ne pratiquez pas l'usure en multipliant démesurément votre

capital. Et craignez Allah afin que vous réussissiez !} [283] Sourate Āl 'Imrān : 130.

{Tout ce que vous donnerez à usure pour augmenter vos biens aux dépens des biens d'autrui ne les accroît pas auprès d'Allah, mais ce que vous donnez comme Zakat, tout en cherchant la Face d'Allah (Sa satisfaction) ... Ceux-là verront [leurs récompenses] multipliées.} [284] Sourate al-Rūm : 39.

L'usure était également interdite dans l'Ancien Testament. Dans le Livre du Lévitique, on trouve :

"Si ton frère devient pauvre et qu'il a besoin de toi, tu le soutiendras comme un étranger ou un habitant, afin qu'il vive avec toi. Ne prends ni intérêt ni profit de lui, mais crains ton Dieu, afin que ton frère vive avec toi. Tu ne lui prêteras pas ton argent avec intérêt, ni ne lui prêteras ta nourriture pour en tirer profit."

[285]

Comme mentionné précédemment, la législation de Moïse est la même que celle de Jésus, comme indiqué dans le Nouveau Testament par la voix du Christ. (Lévitique 25: 35-37).

"Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la Loi ou les Prophètes ; je ne suis pas venu pour abolir, mais pour accomplir. Car en vérité, je vous le dis, jusqu'à ce que le ciel et la terre disparaissent, pas une seule lettre, ni un seul trait de lettre, ne disparaîtra de la Loi jusqu'à ce que tout soit accompli." [286] Évangile de Matthieu 5 : 17-19.

Ainsi, l'usure est interdite dans le christianisme tout comme elle l'était dans le judaïsme.

Le Noble Coran déclare également :

{C'est à cause des iniquités des Juifs que Nous leur avons rendu illicites les bonnes nourritures qui leur étaient licites, et aussi à cause de ce qu'ils obstruent le sentier d'Allah, (à eux-mêmes et) à beaucoup de monde, (160) et à cause de ce qu'ils prennent des intérêts usuraires -qui leur étaient pourtant interdits -et parce qu'ils mangent illégalement les biens des gens. A ceux d'entre eux qui sont mécréants Nous avons préparé un châtiment douloureux.} [287] Sourate

Al-Nisā' : 160-161.

سؤال وجواب حول الإسلام

Source: <https://islam.contact/qa/fr/show/104/>

Arabic Source: <https://islam.contact/qa/ar/show/104/>

Tuesday 14th of April 2026 07:13:24 PM